



Les Activités Sociales et Culturelles en PACA sont votées à une large majorité

Dans cette période compliquée, et malgré les difficultés rencontrées, nous avons le plaisir de vous annoncer le vote des orientations ASC pour cette nouvelle mandature. Nous mettons tout en œuvre pour que les prestations soient en ligne prochainement.

Cela fait maintenant trois mandatures que nos organisations syndicales s'entendent sur un projet commun basé sur un consensus alliant justice sociale mais aussi liberté d'utilisation, tout en veillant à ce que chaque salarié de Pôle emploi soit concerné par les activités et participations proposées.

Ainsi depuis ces quelques 10 années que nous gérons le CSE, nous avons su dépasser nos divergences et ne pouvons que nous réjouir de l'utilisation optimale du budget dédié aux activités sociales et culturelles. Nous sommes désormais à un taux d'utilisation avoisinant les 100% chaque année, preuve du succès des prestations proposées par le CSE.

Certaines Organisations syndicales nous ont rejoints (et nous nous en réjouissons) en votant notre projet favorablement, même si elles se sont montrées beaucoup plus critiques à certains moments.

Nous avons le plaisir de vous informer que le projet voté par le CSE ce lundi pour les quatre années à venir a recueilli l'assentiment de 6 organisations syndicales sur les 8 représentées au CSE, la raison et l'intérêt du personnel l'ont emporté renforçant ainsi la légitimité de notre proposition.

Seules la CGC et l'UNSA s'enferment dans une rancœur dogmatique.

Ainsi le projet proposé reposera principalement sur le triptyque qui garantit une gestion unitaire :

- **Une AIDE financière basée sur le quotient familial et destinée exclusivement AUX VACANCES (possibilité de chèques vacances suivant modalités),**
- **Un forfait SLCV (sport, loisirs, culture, vacances)**
- **Une enveloppe financière annuelle pour organiser des loisirs collectifs.**

Gageons que ces orientations continueront à recevoir votre assentiment.

Prenez soin de vous et de vos proches.